



Réunion de la commission Concession & IRVE

19 février 2025

Ordre du jour

- Points d'actualités concession
- IRVE : Bilan, perspectives
- Questions diverses

Points d'actualités concession

PPI 2024-2027

Un engagement du concessionnaire de 7 millions d'euros sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2023).

Finalité	Total 2024-2027
Modernisation des réseaux HTA :	5,8 M€
dont :	2,6 M€
- Plan Aléas Climatiques (PAC) :	1,4 M€
- Renovation Programmée (RP) :	0,4 M€
- OMT et structure réseau :	0,3 M€
- Renouvellement ciblé de postes HTA/BT :	
Modernisation des réseaux BT :	1,2 M€
dont :	0,7 M€
- Fils nus BT en zone urbaine :	0,5 M€
- CPI et Neutre périphérique BT :	
Engagement financier total	7 M€

Points d'actualités concession

- Lors du congrès FNCCR à Besançon, un protocole d'accord a été signé entre la FNCCR et ENEDIS.
- Ce document envisage le cas d'une fin anticipée du contrat. Un avenant au cahier des charges a été proposé par ENEDIS au SIED 70 dans ce sens, visant notamment le droit du concessionnaire à obtenir réparation des préjudices financiers.
- La FNCCR doit transmettre des éléments de rédaction aux AODE pour permettre la validation de cet avenant.

I. CLARIFIER LES CONSEQUENCES COMPTABLES ET FINANCIERES DU TERME DES CONTRATS DE CONCESSION

Les Parties conviennent de la nécessité de sécuriser juridiquement les stipulations de l'article 31 B du cahier des charges de concession « modèle 1992 » et de l'article 49 B du cahier des charges de concession « modèle 2017 » encadrant la fin de la concession tout en préservant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions. Des discussions ont ainsi été engagées en ce sens et ont abouti, en lien avec France urbaine, à une nouvelle rédaction de ces articles.

La rédaction issue de ces discussions, jointe en annexe 1, vise à garantir le droit du concessionnaire d'obtenir réparation des préjudices liés à la fin du contrat, notamment celui lié à la perte de rémunération propre au cas de fin anticipée, sans que cette indemnité constitue une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Les Parties entendent également souligner que cette rédaction a été convenue dans le respect du modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité.

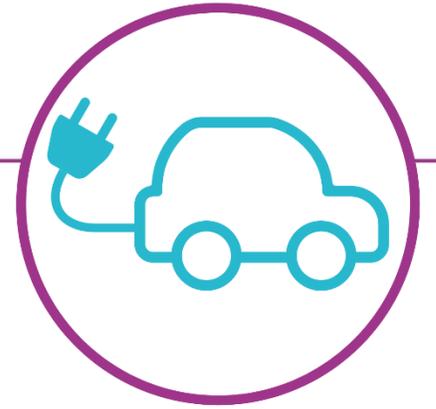
Le déploiement de cette nouvelle rédaction donnera lieu à la conclusion d'un avenant au contrat de concession par chaque autorité concédante. Les Parties feront leur possible pour assurer le bon déroulement du processus de déploiement de ces avenants.

Points d'actualités concession

CONTENTIEUX ENEDIS TERME I – REDEVANCE R2

- Suite aux calculs des redevances de concession pour l'année 2024 (investissements 2022), le litige entre ENEDIS et le SIED 70 sur les éléments à prendre en compte dans le terme I (transition énergétique, et particulièrement l'éclairage public), a été confirmé.
- En effet, pour la 1^{ère} année, le plafond de la somme à verser par ENEDIS n'étant pas atteint, la différence d'interprétation entraîne une perte financière pour le syndicat d'environ 8 000€ TTC.
- Le montant de la redevance R2 étant moyennée sur 5 ans, cet écart pour 2024 et certainement les années suivantes, impactera financièrement le syndicat sur plusieurs années.
- Par conséquent, le SIED 70 a émis un titre de recettes de la somme réclamée en application des clauses du contrat de concession.
- Suite au refus du syndicat de donner suite au recours gracieux d'ENEDIS, une requête d'ENEDIS via le Tribunal Administratif de Besançon a été transmis au syndicat le 11 décembre 2024.
- Le mémoire en défense du SIED 70 est en cours de rédaction.

- A titre d'information, le même litige a opposé ENEDIS et le SYDED 25. La requête d'ENEDIS a été rejetée par le TA le 22/02/2024. Enedis a fait appel de cette décision.

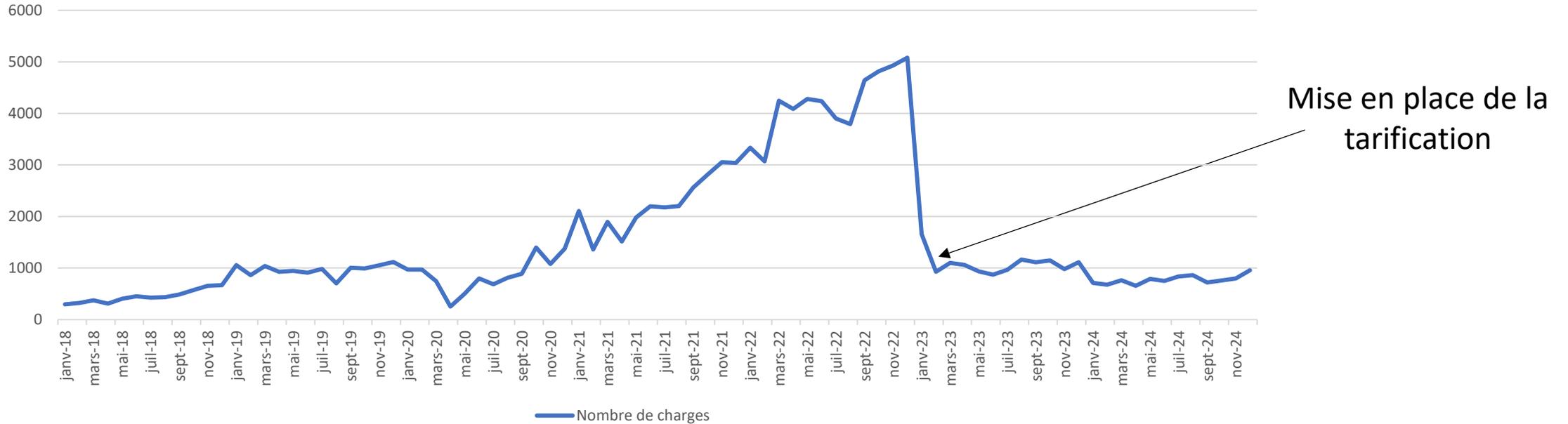


IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

BILAN

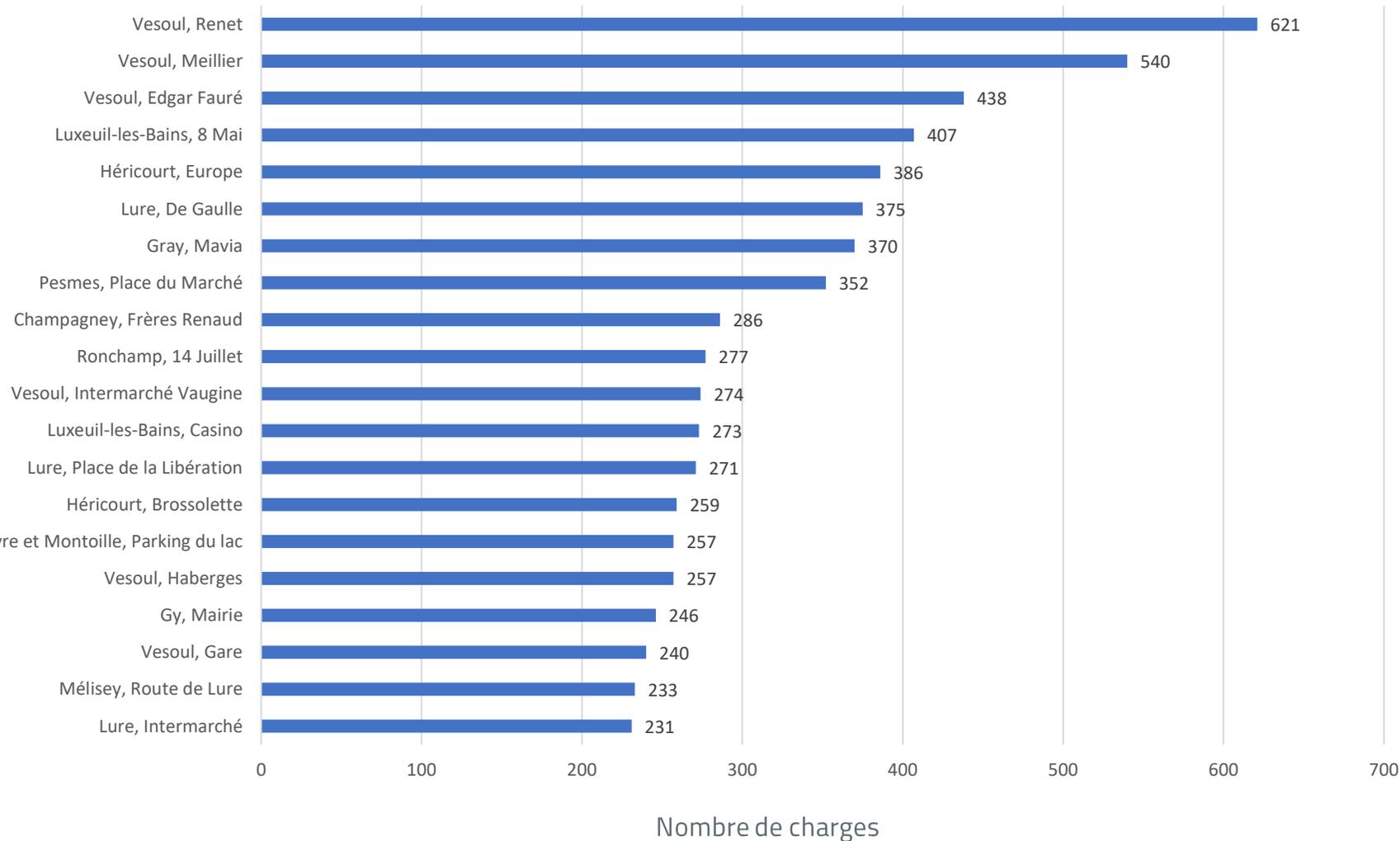
Bilan bornes accélérées



Années	Charges accélérées	KWh délivrés
Année 2020	8 026	135 007
Année 2021	26 907	443 176
Année 2022	50 431	948 487
Année 2023	9 169	162 441
Année 2024	9 295	165 000

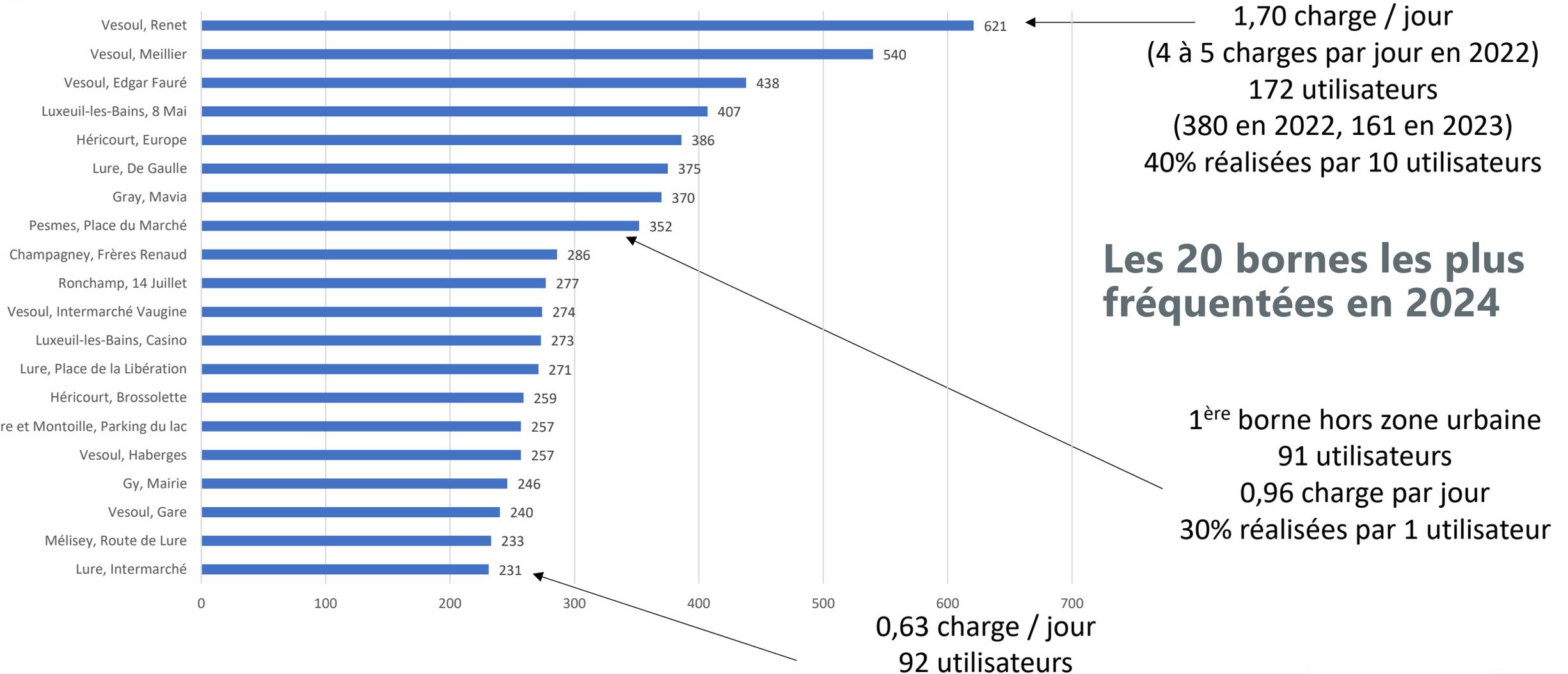
	2020	2021	2022	2023	2024
Utilisateurs	549	1 382	2 420	1 880	2 440

Bilan bornes accélérées

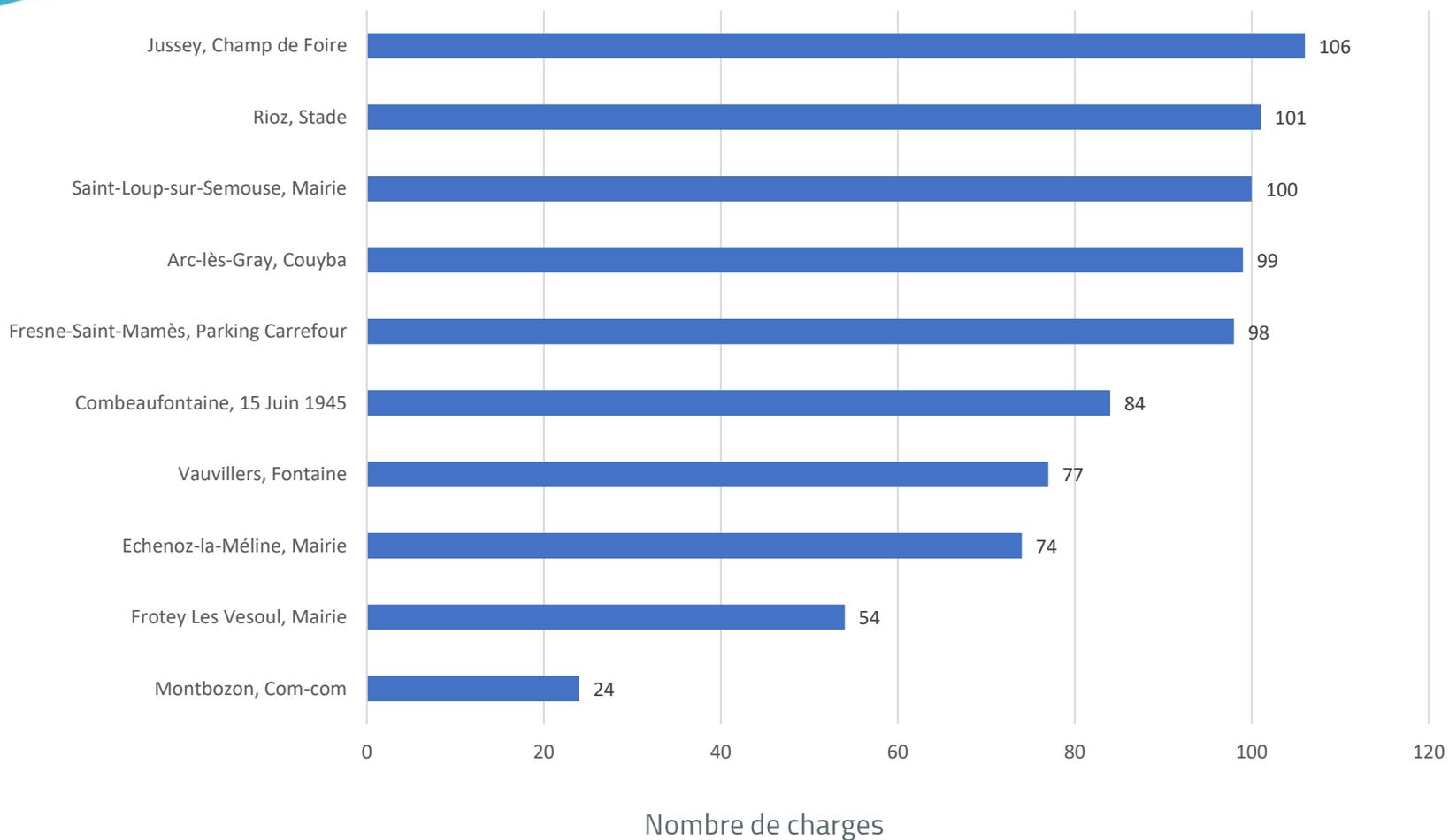


**Les 20 bornes
les plus fréquentées
en 2024**

Bilan bornes accélérées

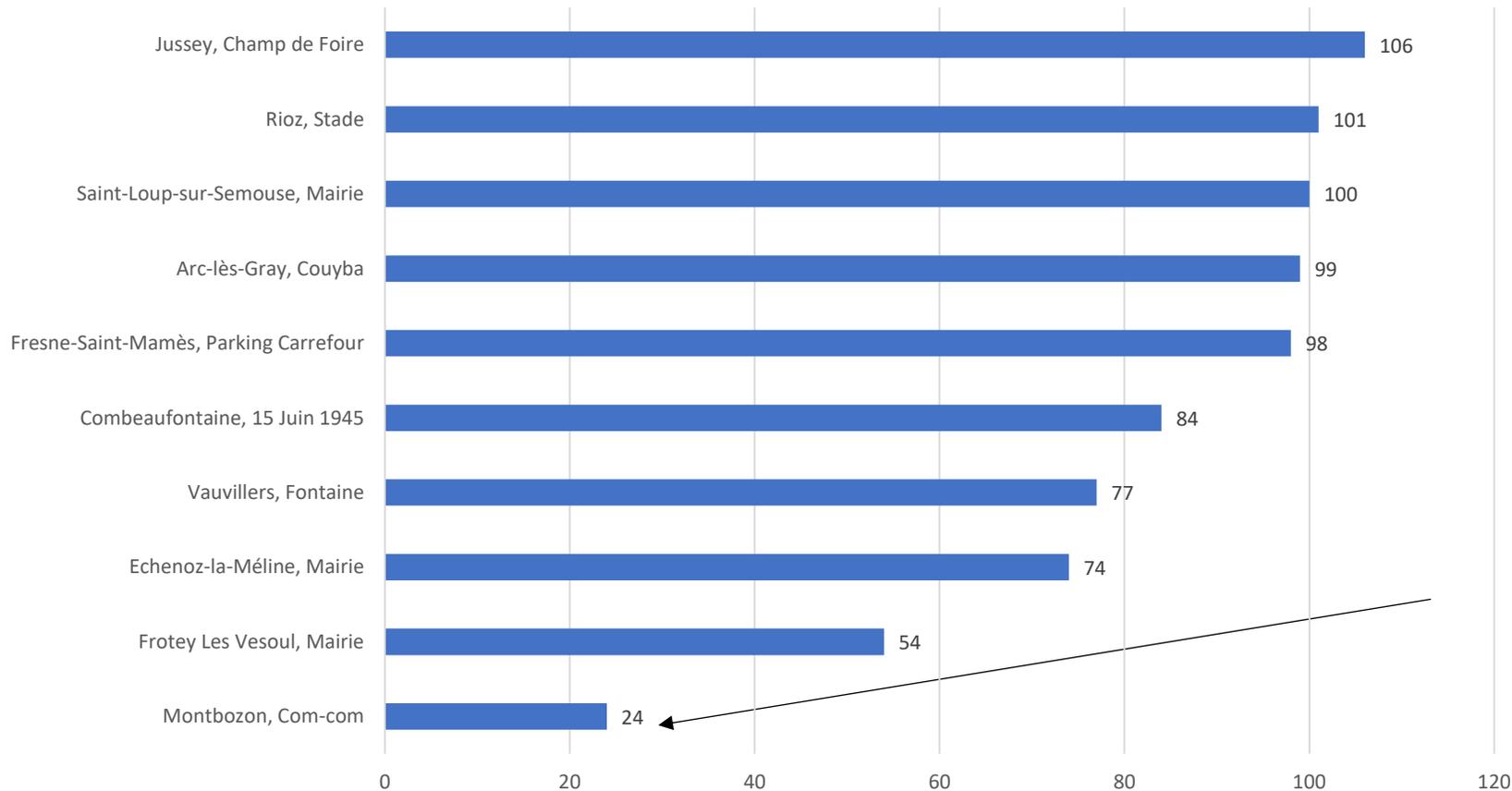


Bilan bornes accélérées



Les 10 bornes les moins fréquentées en 2024

Bilan bornes accélérées



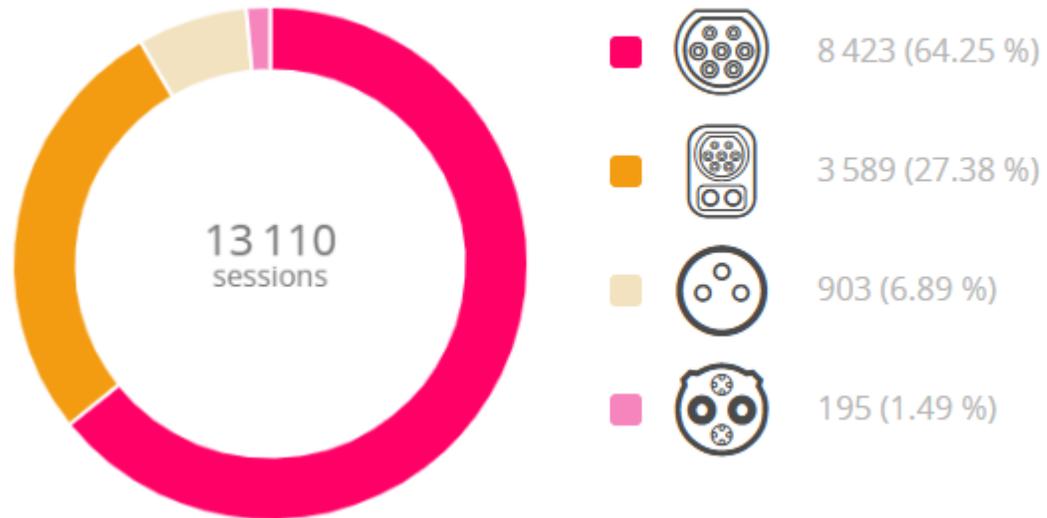
Les 10 bornes les moins fréquentées en 2024

2 charges / mois
(2 à 3 charges par jour en 2022)
5 utilisateurs
75% réalisées par 1 utilisateur

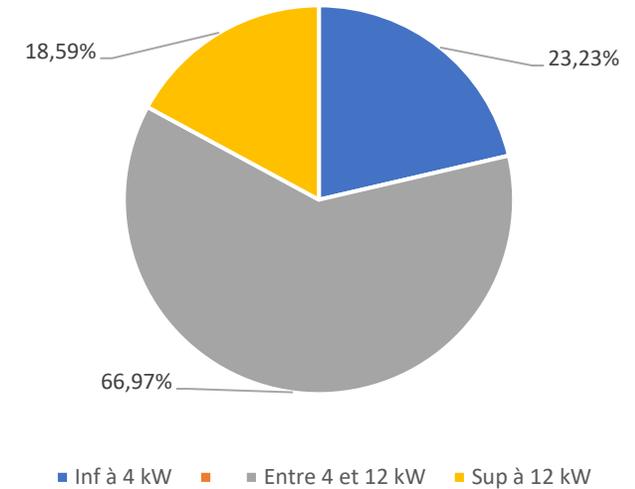
Bilan bornes accélérées

Intégralité du parc

Sessions par connecteur



Bornes accélérées



Bilan bornes accélérées

Une fiche bilan de l'année 2023 a été adressée aux maires des communes où est située une borne, précisant notamment :

- le nombre de charges,
- le nombre d'utilisateurs,
- la durée moyenne de charge,
- la puissance moyenne délivrée, ...

Cette communication sera renouvelée pour l'année 2024.

Bilan bornes accélérées



FICHE BILAN DE LA BORNE DE RECHARGE

LUXEUIL-LES-BAINS, Casino
Période 2019 - 2023

Informations générales

Date de mise en service : 10/11/2017

2 places de stationnement dédiées

Prises : 2 prises Type 2
jusqu'à 22 kW AC



2 prises domestiques
jusqu'à 3,7 kW AC



Tarifs de la charge : 0,40 € / kWh + 0,20 € / min
au-delà de 30 minutes après la charge complète du véhicule
(sauf entre 22h et 8h)



Chiffres clés

Entre 2019 et 2023

Durée moyenne de charge : 2 heures
Durée moyenne de stationnement : 2 heures
Énergie moyenne délivrée par charge : 11 kWh

En 2022

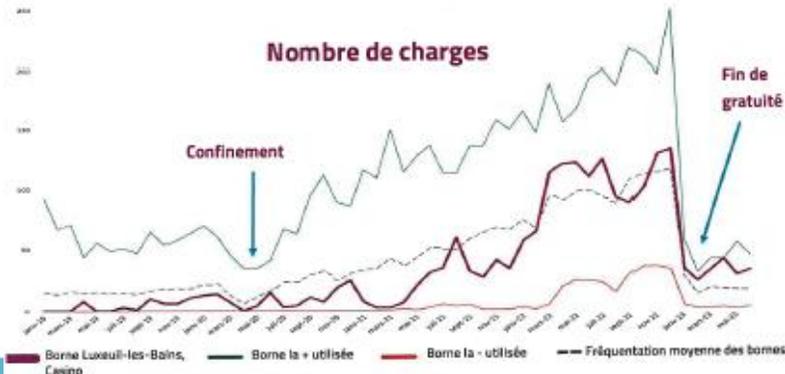
344 usagers différents
5 de ces usagers représentent 25 % des charges
Entre 2 et 3 charges par jour en moyenne

Entre janvier et juin 2023

102 usagers différents
1 de ces usagers représente 15 % des charges
1 charge tous les 4 jours en moyenne

Depuis le 1er janvier 2019

16 600 litres de carburant évités
42 tonnes d'émissions de CO₂ évités
(15 kWh / 100 km, 5 l / 100 km et 2,5 kg de CO₂ / l)



Fiche mise à jour le 30/06/2023 / Crédit photographique : SIED 70

Bilan bornes accélérées

2 bornes accélérées déposées

- Fougerolles (à la demande du supermarché COLRUYT)
- Pusey (à la demande de l'hypermarché LECLERC)

2 bornes accélérées cédées à Terres de Saône

- Auto-campagne
Fleurey les Faverney et Saint Rémy en Comté

2 bornes accélérées conservées sur installations privées

- Vesoul Vaugine Intermarché conservée (avec convention)
- Lure Intermarché (avec convention)

1 borne accélérée reposée

- Gray Place Boichut en coordination avec la rénovation du stationnement (mise en service début 2025)

43 bornes de recharge accélérées en service à ce jour

+ 9 prises sur les bornes rapides récemment installées

Bilan bornes rapides

9 bornes rapides en service

- Corre,
- Rioz,
- Combeaufontaine,
- Pusey,
- Frotey les Vesoul,
- Echenans sous mont Vaudois,
- La Chapelle les Luxeuil,
- Lyoffans
- Ancier (mise en service début octobre 2024)

**Initialement prévues en 100 kW,
les bornes ont été « up-gradées »
à 150 kW**

Bilan bornes rapides

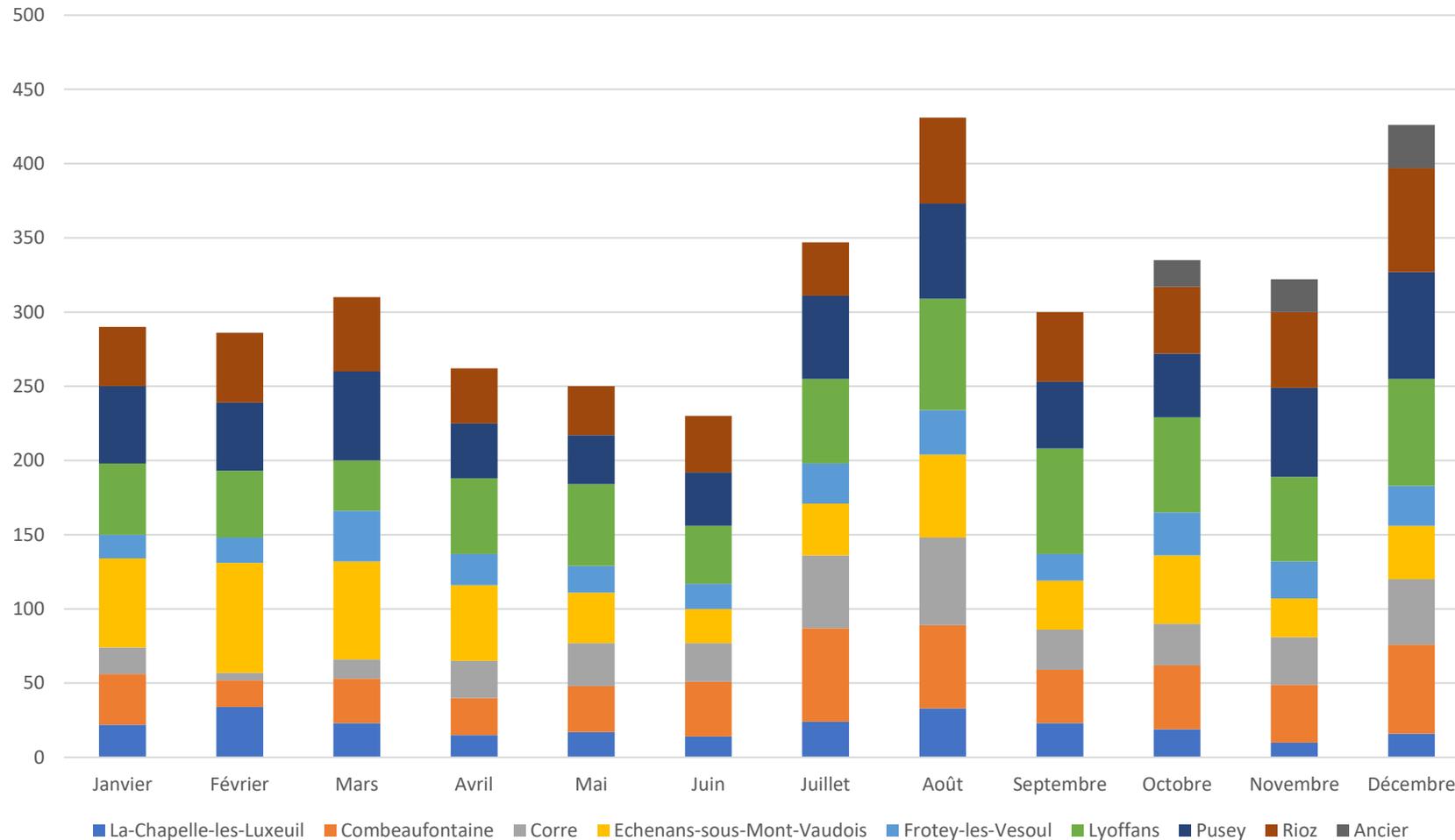
Bornes rapides en cours d'installation

Vesoul La Vaugine (hors programme Facé 2021)

Partenariat avec Intermarché,
Convention d'occupation du terrain validé,
Raccordement à réaliser par ENEDIS (commune urbaine).
Cession d'un terrain du CD70 à Intermarché pour le passage des câbles validé le
17/02/2025.
Travaux à planifier

Bilan bornes rapides

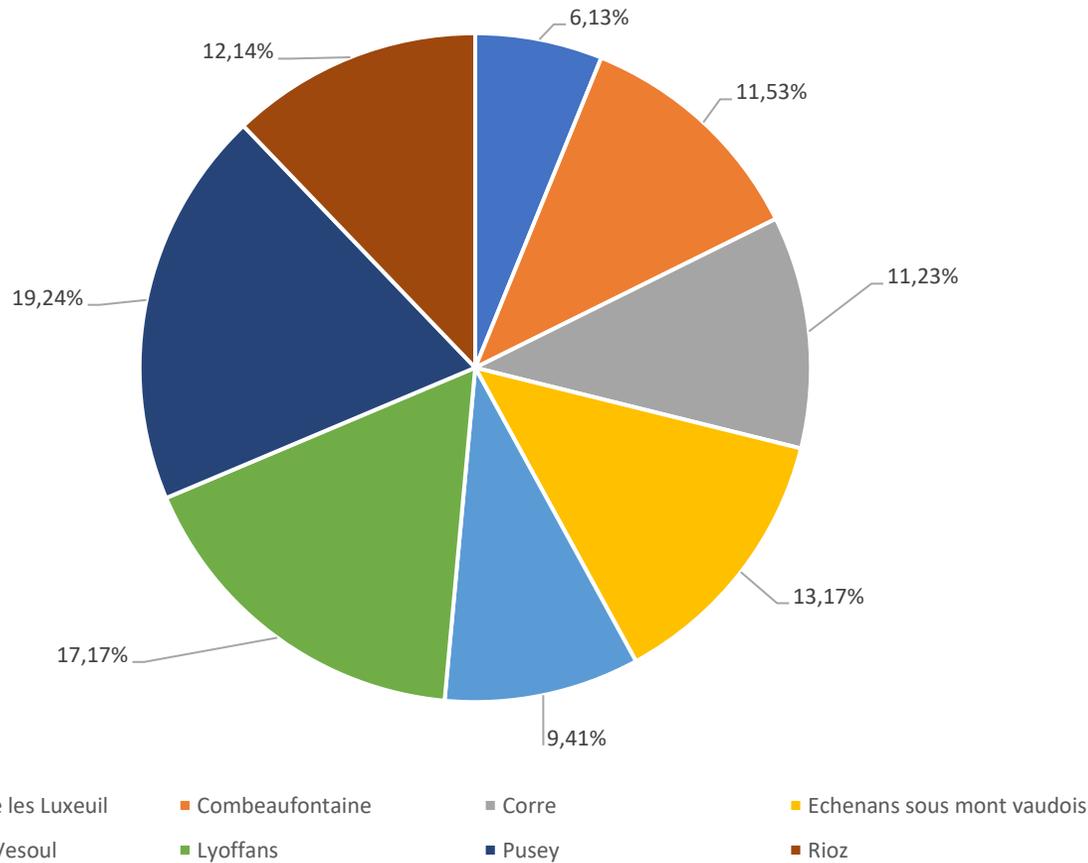
Nombre de charges rapides 2024



9 bornes de recharge rapides en service à ce jour

Bilan bornes rapides

Répartition des charges rapides 2024



	Charges journalières décembre 2023	Charges journalières décembre 2024
La Chapelle les Luxeuil	0,55	0,52
Combeaufontaine	0,87	1,94
Corre	1,03	1,42
Echenans sous Mont Vaudois	1,84	1,16
Frotey les Vesoul	0,58	0,87
Lyoffans	2,61	2,32
Pusey	2,23	2,32
Rioz	1,16	2,26
Ancier	/	0,94
Moyenne générale	1,36	1,53

Bilan bornes rapides

En 2024

1 497 utilisateurs
(666 en 2023)

3 789 charges
(1 648 en 2023)
47% via freshmile
17,68% via CB

100 665 kWh
(36 320 en 2023)

*26,56 kWh délivrés en moyenne
par charge (22,22 en 2023)*

Durée moyenne : 31 minutes



Borne installée à Ancier en octobre 2024 le long de la RD 474

Bilan financier 2024

2024

EXPLOITATION (compris charges de personnel et amortissement)	
DEPENSES de l'exercice	368 833,69€
RECETTES de l'exercice	359 694,10€
SUBVENTION D'EQUILIBRE	/
SOLDE D'EXPLOITATION DE L'ANNEE	--9 139,59€
DEFICIT ANTERIEUR	--21 342,19€
RESULTAT GLOBAL D'EXPLOITATION	-30 481,81€

Pour mémoire 2023

EXPLOITATION (compris charges de personnel et amortissement)	
DEPENSES de l'exercice	218 109,45€
RECETTES de l'exercice	99 598,99€
SUBVENTION D'EQUILIBRE	97 168,27€
SOLDE D'EXPLOITATION DE L'ANNEE	-21 342,19€

A relativiser compte-tenu de recettes exceptionnelles

Bilan financier 2024

	EXPLOITATION	
	2024	2023
DEPENSES		
Charges à caractère général	246 774,43 €	166 255,93 €
<i>Electricité</i>	187 557,89 €	126 785,58 €
<i>Autres matières et fournitures</i>	252,00 €	456,50 €
<i>Locations immobilières</i>	2 339,62 €	- €
<i>Entretien et réparations</i>	6 390,35 €	2 351,70 €
<i>Maintenance</i>	50 234,57 €	36 662,15 €
TOTAL DEPENSES	246 774,43 €	166 255,93 €
RECETTES		
Produits des services	114 588,17 €	65 908,24 €
Produits exceptionnels	78 179,78 €	- €
Mandats annulés	78 179,78 €	- €
TOTAL RECETTES	192 767,95 €	65 908,24 €
BILAN D'EXPLOITATION	- 54 006,48 €	- 100 347,69 €

Bilan d'exploitation simplifié sans les dépenses et recettes exceptionnelles, les frais de maîtrise d'œuvre, ni les amortissements et les subventions d'équilibre.

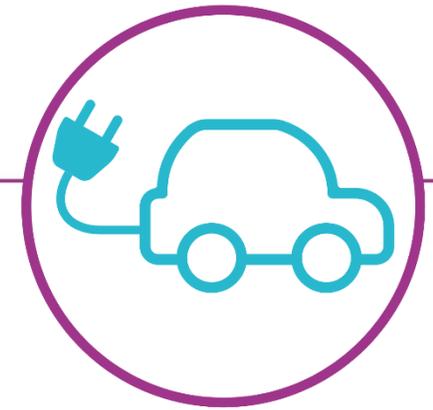
Bilan financier 2024

	EXPLOITATION	
	2024	2023
DEPENSES		
Report résultat de fonctionnement	21 342,22 €	
Charges à caractère général	246 774,43 €	166 255,93 €
<i>Electricité</i>	187 557,89 €	126 785,58 €
<i>Autres matières et fournitures</i>	252,00 €	456,50 €
<i>Locations immobilières</i>	2 339,62 €	- €
<i>Entretien et réparations</i>	6 390,35 €	2 351,70 €
<i>Maintenance</i>	50 234,57 €	36 662,15 €
Charges de personnel	19 928,05 €	17 993,52 €
Dépenses imprévues (titres annulés)		- €
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Opérations d'odres (amortissements)	82 147,68 €	33 860,00 €
TOTAL DEPENSES	370 192,38 €	218 109,45 €
RECETTES		
Opérations d'odres	46 553,24 €	11 811,00 €
<i>Immobilisations corporelles (FIMO)</i>		
<i>Quote-part subvention investissement</i>	46 553,24 €	11 811,00 €
Produits des services	114 588,17 €	65 908,24 €
Produits exceptionnels	78 179,78 €	- €
Mandats annulés	78 179,78 €	- €
<i>Pénalités</i>		- €
<i>Cessions immobilisations</i>		- €
<i>Différences sur réalisations reprises</i>		- €
<i>Subventions exceptionnelles</i>	- €	
TOTAL RECETTES	239 321,19 €	77 719,24 €
BILAN D'EXPLOITATION	- 130 871,19 €	- 140 390,21 €

Bilan d'exploitation simplifié mais
avec les amortissements

Bilan financier 2024

INVESTISSEMENT	
DEPENSES de l'exercice	-701 456,95€
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-133 161,33€
TOTAL DEPENSES	-701 456,95€
RECETTES de l'exercice	+525 432,03€
PRÊT BUDGET PRINCIPAL	/
SOLDE INVESTISSEMENT DE L'ANNEE	-176 024,92€



IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Déploiement 2024-2025

IRVE déploiement 2024-2025

Par délibération n°9 du 20 septembre 2023, le Bureau Syndical avait validé un 3ème déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sous réserve de l'obtention du financement du FACé.

Le résultat de la candidature du SIED 70 à cet appel à projets s'est soldé par l'obtention d'une dotation de financement de 464 000 €.

Sur cette base, afin d'optimiser cette subvention, le Bureau syndical du 17 janvier 2024 a validé le déploiement de 4 nouvelles bornes accélérées et 5 bornes rapides soit un investissement de 755 000 € HT au total avec un reste à charge de 178 365 € pour le SIED 70 (23,63%, déduction faite des primes CEE ADVENIR).

IRVE déploiement 2024-2025

Cibles (besoins identifiés) :

- conducteurs en itinérance (bornes rapides) ;
 - conducteurs souhaitant faire un arrêt d'environ 2 heures ou plus (bornes accélérées courant continu) ;
- (l'habitat vertical sans garage et sans stationnement dédié n'est pas ciblé).

Lieux d'implantations :

- le long des grands axes routiers (voir si partenariat possible avec des supermarchés) ;
- Bourg ;
- sites touristiques.

IRVE déploiement 2024-2025

5 bornes rapides :

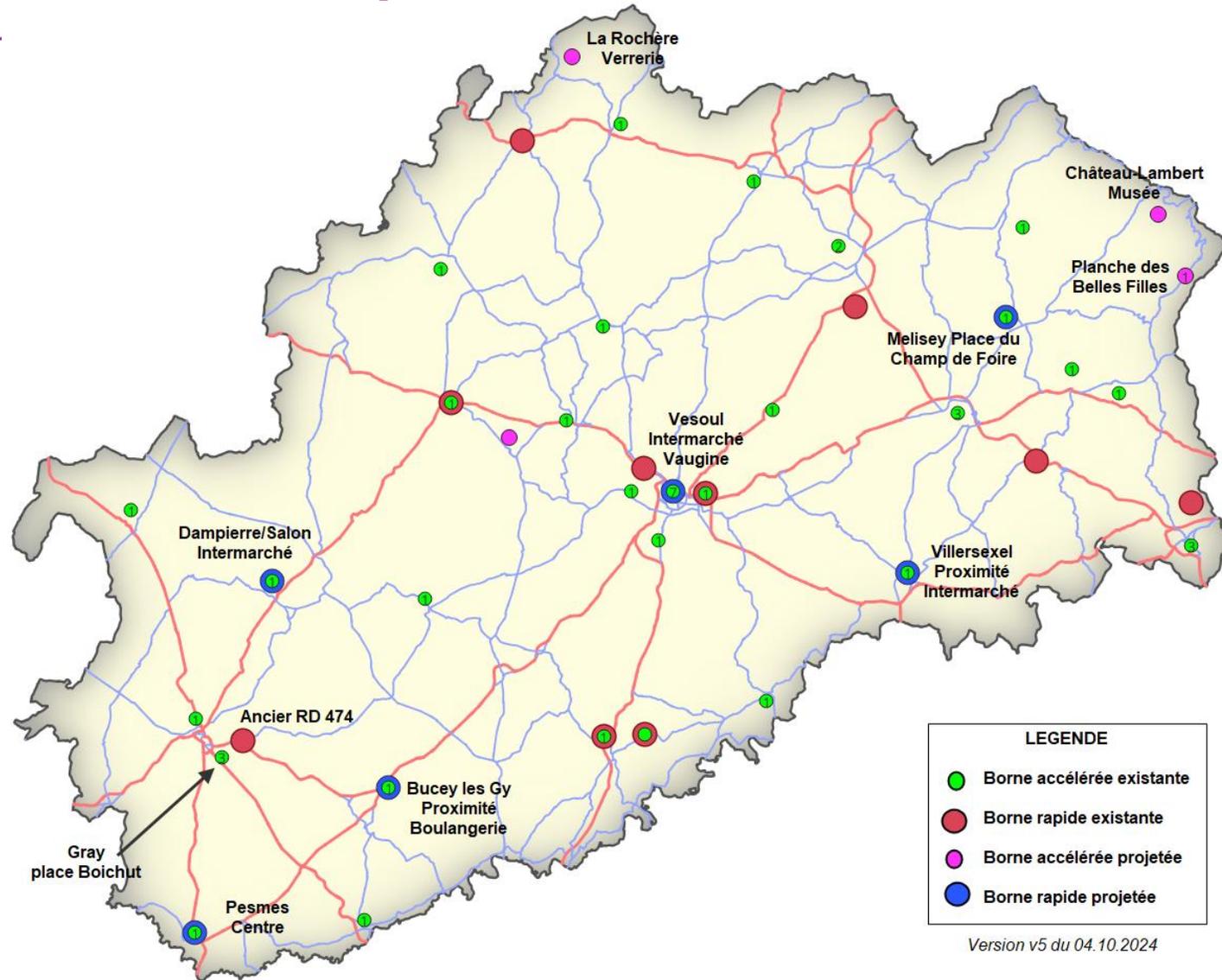
- 1- **Pesmes** (emplacement à valider avec commune et ABF)
- 2 - **Bucey-les-Gy** (projet concurrent de Powerdot en étude – Projet à valider en lien avec des travaux de rénovation globaux de la place suivis par la DDT)
- 3 - **Villersexel** - Intermarché. Travaux démarrés
- 4 - **Secteur Mille Etangs** - Melisey. Emplacement validé. Déclaration préalable en cours
- 5 - **Dampierre-sur-Salon** - Intermarché. Démarches en cours avec le privé

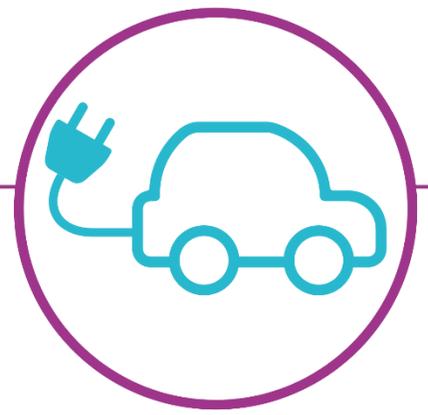
IRVE déploiement 2024-2025

4 bornes accélérées DC :

- **Château-Lambert** (musée de la Montagne, espace nature Culture)
Emplacement validé. Déclaration préalable en cours
- **Passavant la Rochère** (Verrerie). Travaux démarrés
- **Planche des Belles Filles**. Travaux démarrés mais interrompus en lien avec saison hivernale
- **Scey-sur-Saône**. Travaux démarrés

IRVE déploiement 2024-2025





IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Tarifs

IRVE Tarification

Tarification mise en place au 29/04/2024 :

Charges accélérées :

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes après la charge complète (stationnement gratuit entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

0,60€ / KWh

0,20€ / min après la charge complète

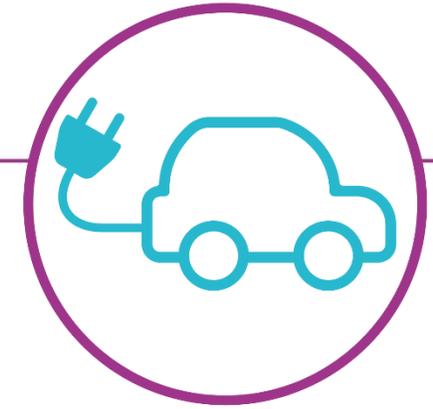
IRVE Tarification

Quelques tarifs en comparaison :

- **TE 90** : 0,60 €/kWh quelque que soit la puissance
- **SYDED 25** : 0,50 €/kWh pour puissance 50 kW, 0,60 €/kWh pour 100 kW

Opérateurs privés (tarifs issus de Chargemap)

- **Powerdot (Vesoul)**: 0,583€ / kWh (100 kW)
- **Chargeguru (Gray)** : 0,726€ / kWh entamé (300 kW)
- **Norauto (Luxeuil)** : 0,608€ / kWh (150 kW)
- **Rue Emonot Vesoul (Freshmile)** : 0,649€ / kWh entamé (90 kW)



IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Groupement d'achat Régional

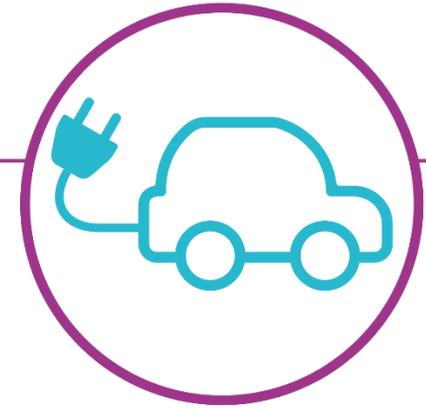
GROUPEMENT D'ACHAT REGIONAL

Afin de continuer à installer et exploiter des bornes de recharges, un nouveau groupement d'achat sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été constitué dans une logique de mutualisation des moyens et de recherche d'économie globale dont le SDEY est le coordonnateur.

Dans le cadre de ce groupement, un marché global de performance (MGP) a été attribué pour l'exploitation, la maintenance, la supervision et le développement éventuel du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) avec une date d'effet au 1 janvier 2025 pour une durée de 2 ans reconductible tacitement de 2 x 1 an.

Le titulaire de ce marché est identique à celui sur le marché précédent (ALCYON-CITEOS) avec toutefois un changement de sous-traitant pour la partie relations avec les usagers (ELECTROMAPS au lieu de FRESHMILE).

La « bascule » des bornes est en cours.



IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Prospectives

IRVE - Prospectives

CHIFFRES CLES DES IMMATRICULATIONS - DECEMBRE 2023

	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2023	40 387 (+ 44,8 %)	17 112 (+ 17,4 %)	57 499 (+ 35,4 %)
Total 2023	328 512 (+ 49,5 %)	163 354 (+ 28,5 %)	491 866 (+ 41,8 %)

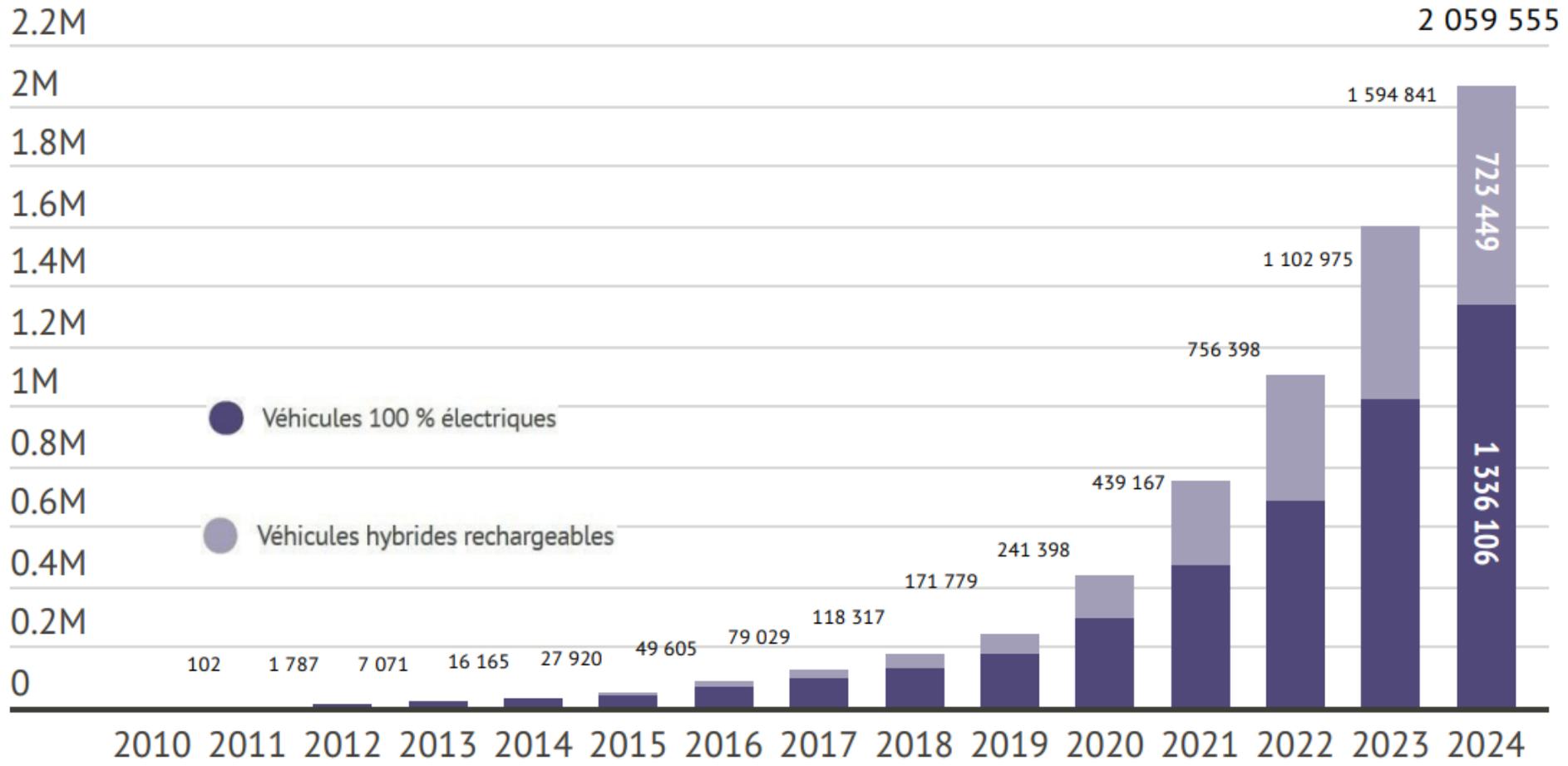
CHIFFRES CLES DES IMMATRICULATIONS - DECEMBRE 2024

	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2024	31 846 (- 21,15 %)	25 055 + 46,42 %	56 901 (- 1,04 %)
Total 2024	317 501 (- 3,35 %)	147 213 (- 9,88%)	464 714 (- 5,52 %)

source AVERE France

IRVE - Prospectives

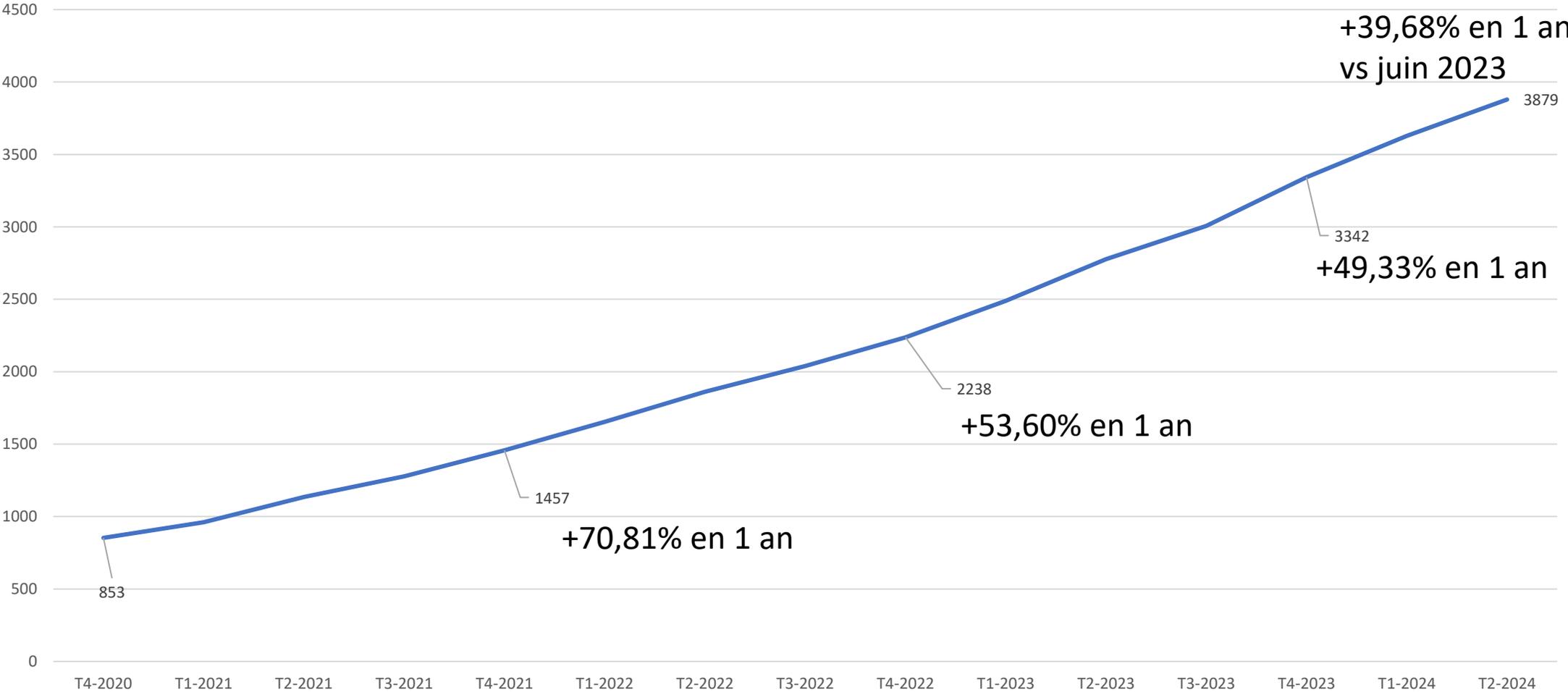
EVOLUTION DU PARC ROULANT AUTOMOBILE DEPUIS JANVIER 2010



source AVERE France

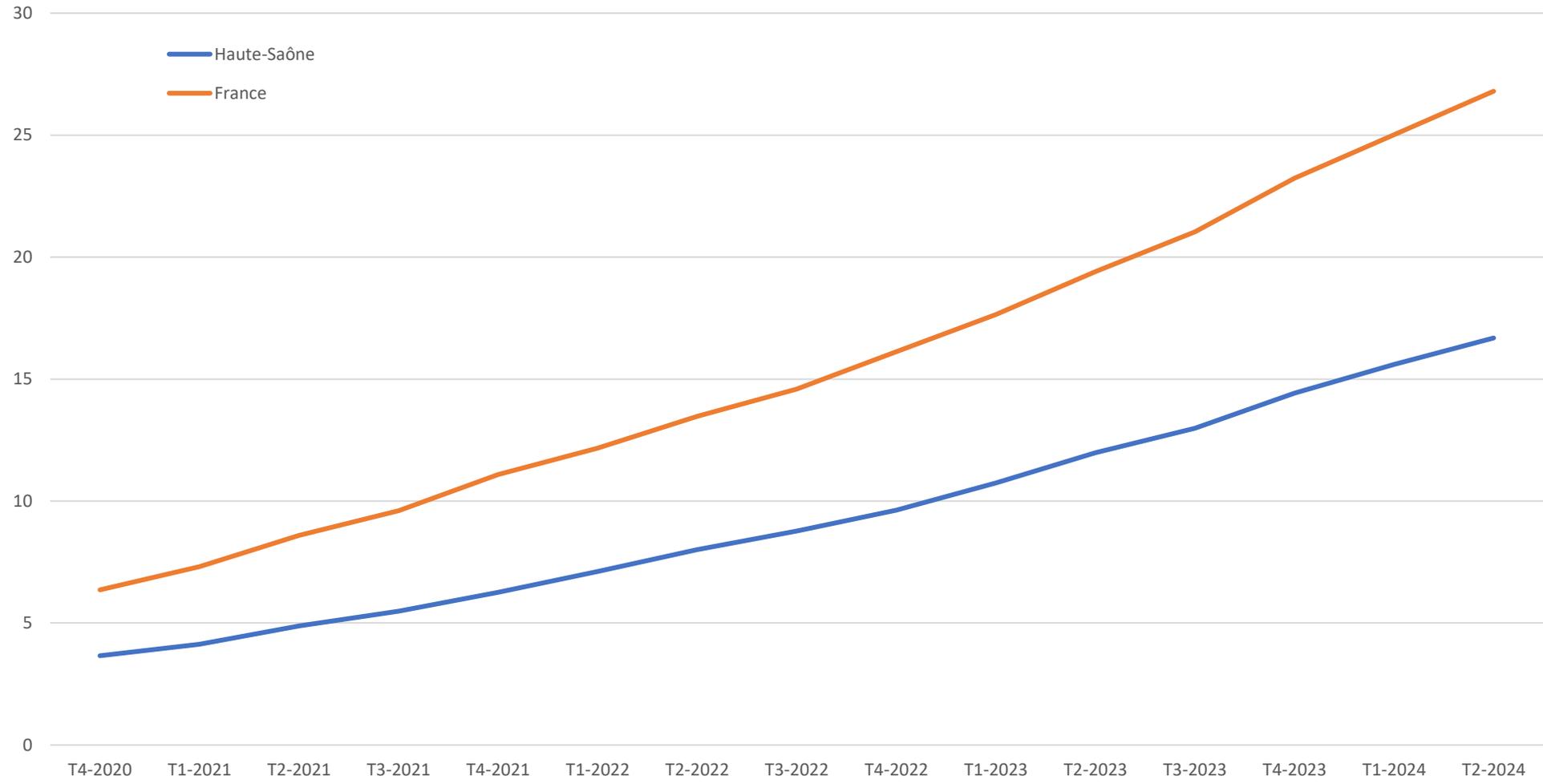
IRVE - Prospectives

Nombres de VE particuliers - Haute-Saône



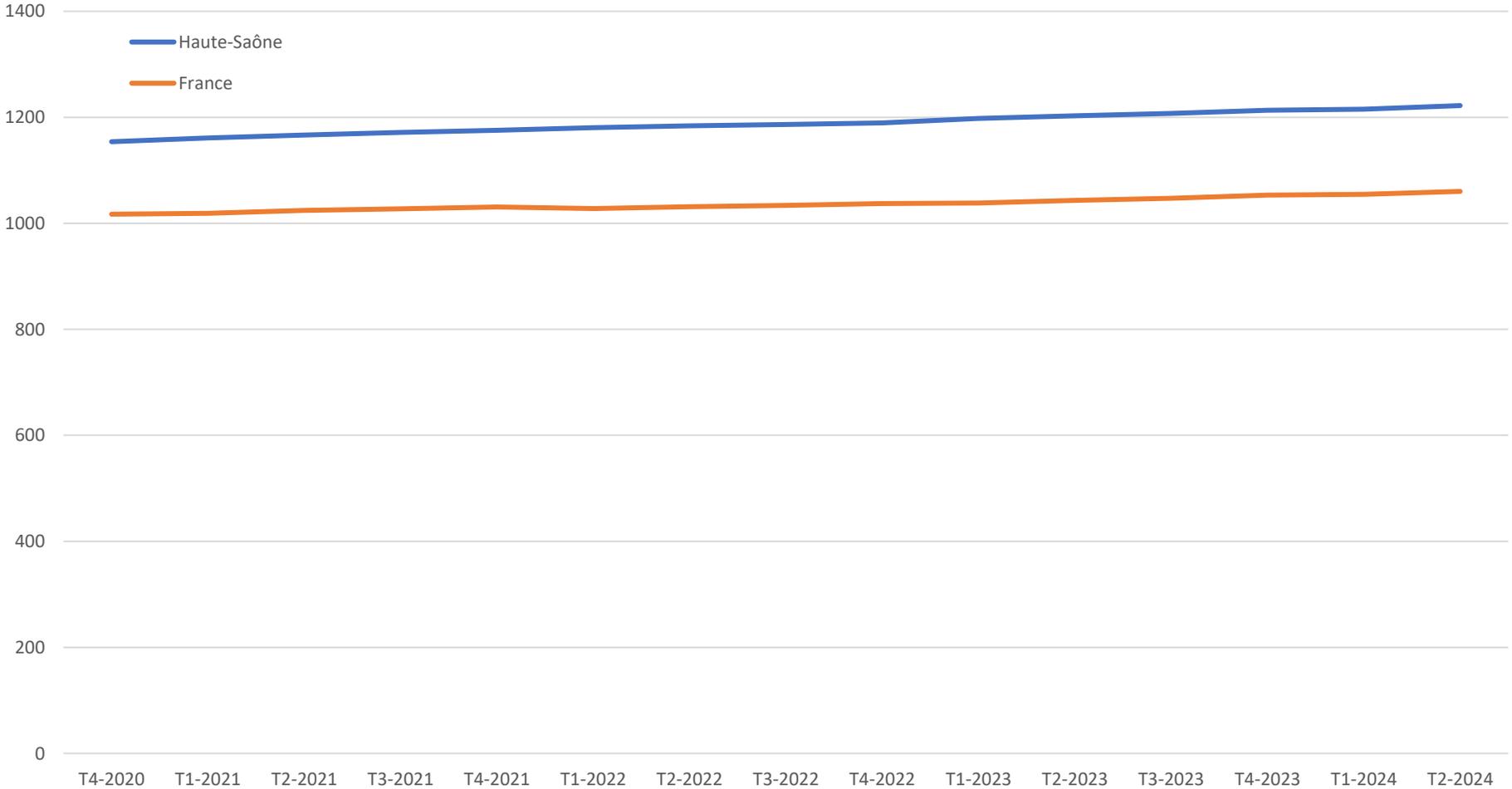
IRVE - Prospectives

Nombres de VE particuliers par milliers d'habitants



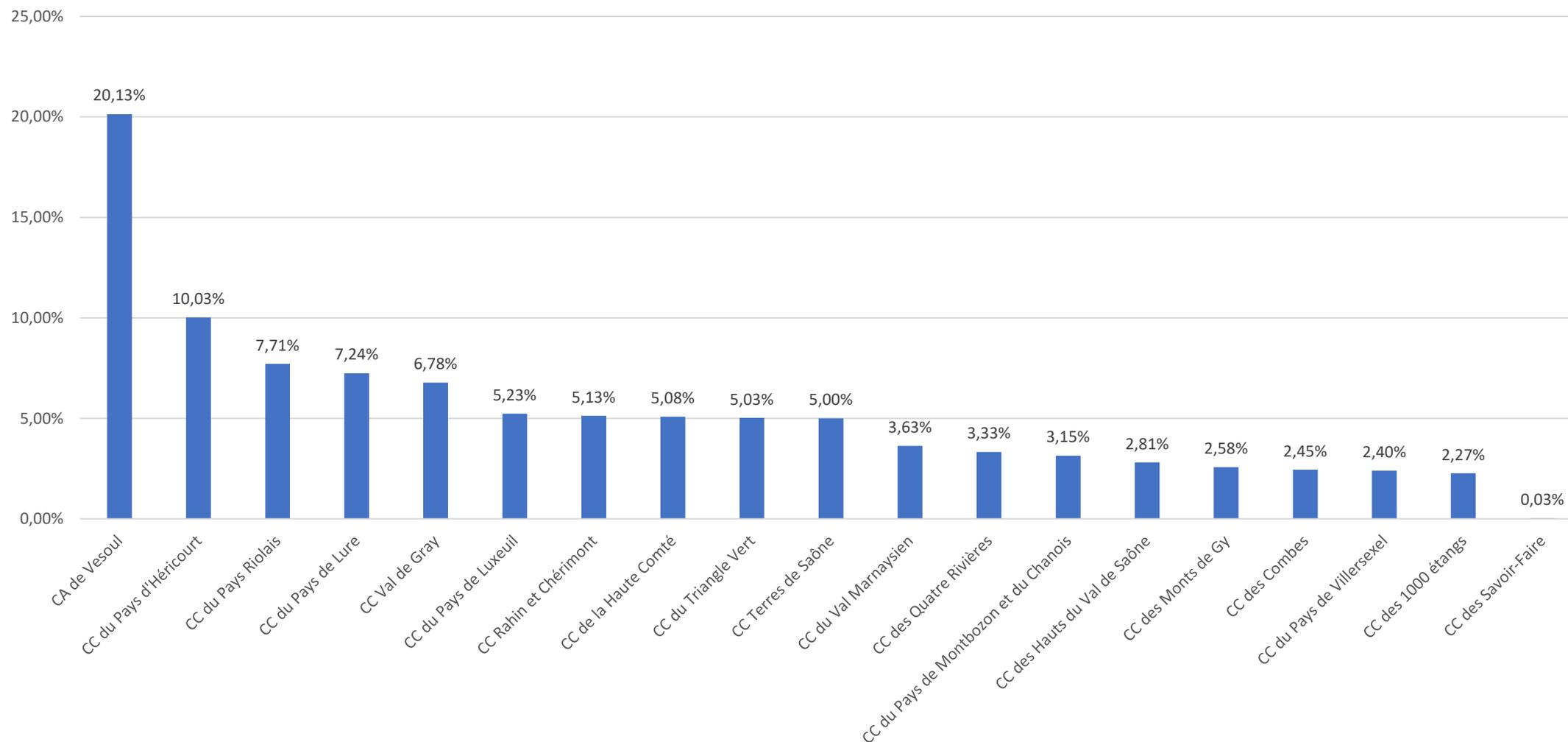
IRVE - Prospectives

Nombres de VP par milliers d'habitants



IRVE - Prospectives

Répartition des VE en Haute-Saône au 30/06/2024

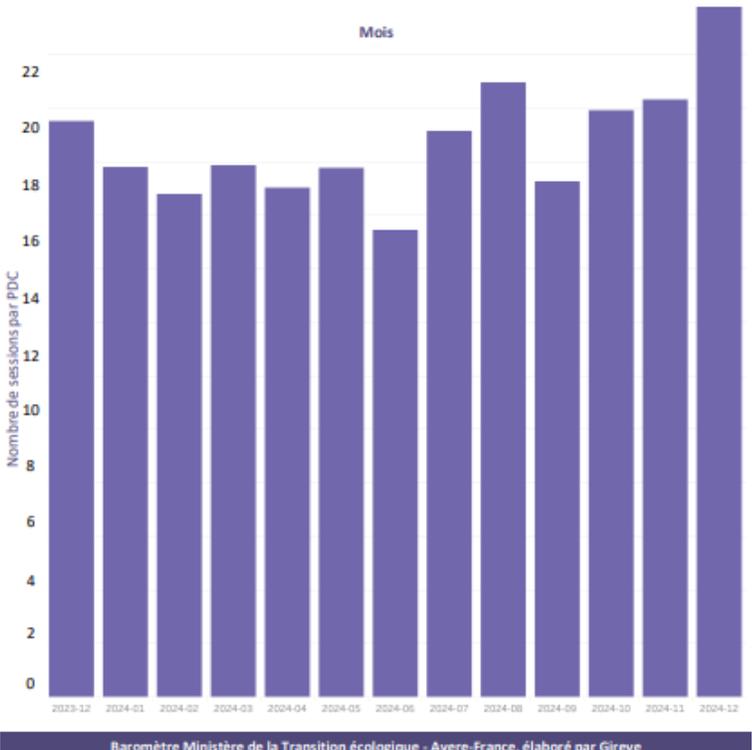


IRVE - Prospectives

Nombre de sessions moyen par point de recharge

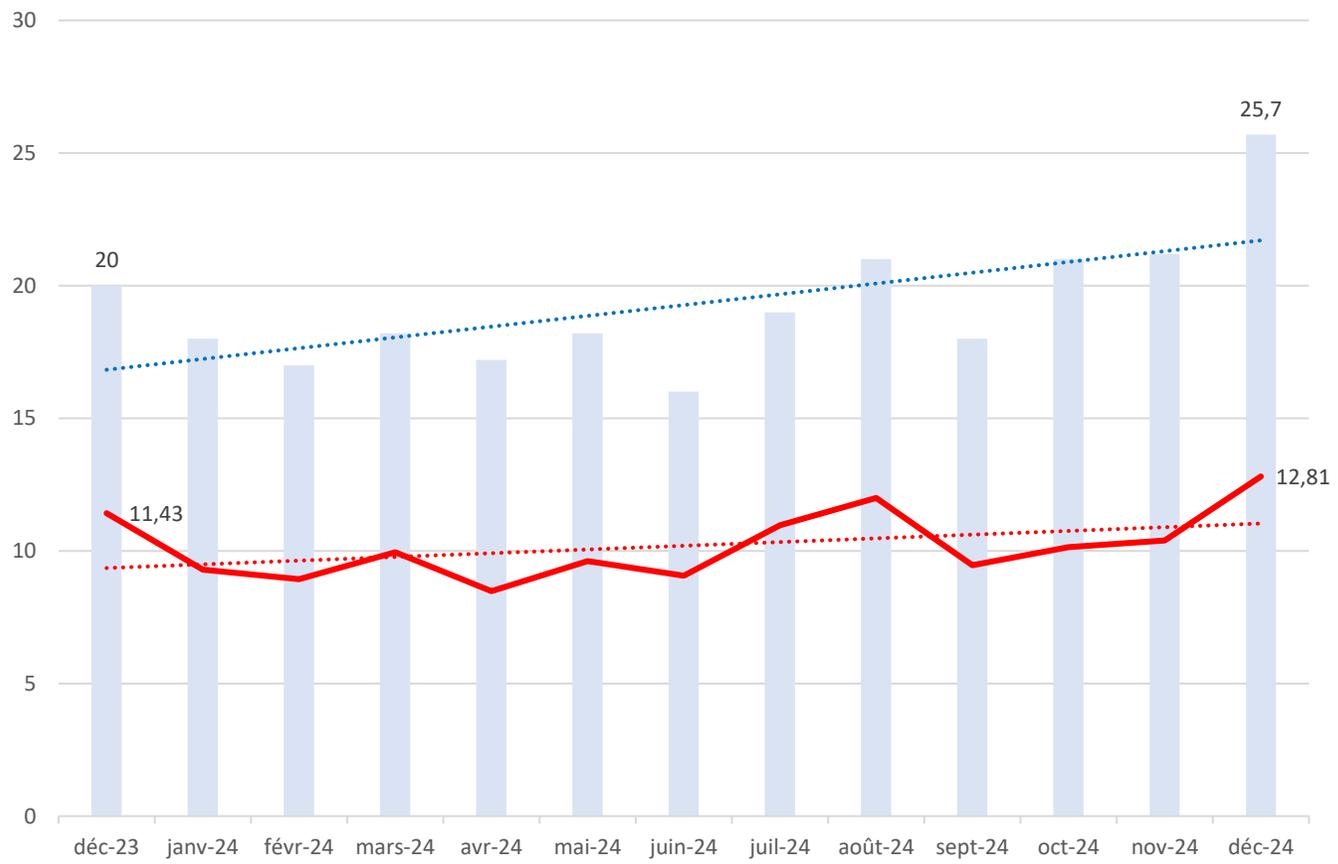
Le graphique ci-dessous indique le nombre moyen de sessions de recharge par point de recharge (toutes puissances confondues) entre décembre 2023 et décembre 2024. Une session de recharge correspondant à la période durant laquelle un véhicule est branché à un point de recharge.

Ainsi, en décembre 2024, 1 point de recharge comptabilisait en moyenne un autour de 25,7 sessions de recharge sur le mois.



Baromètre Ministère de la Transition écologique - Avere-France, élaboré par Gireve

Nombre de sessions mensuelles par point de charge Décembre 2023-Décembre 2024



Budget 2025

Prévisions 2025 :

- Un cout de maintenance en très forte hausse : 95 000€ au lieu de 50 000€ en 2024 (reprise du service 15 600€ HT uniquement en 2025)
- De nouveaux frais liés à la perception des recettes (10%)
- Un prix de l'électricité en baisse limité toutefois par une hausse du TURPE
- La prise en compte de recettes via le TIRUERT* : 15 500€ (pour 6 mois) , mais un audit des bornes à prévoir la 1^{ère} année (9 000€) et pose de compteurs homologués à confirmer. (Linky toléré ?)
- Un nombre similaire de recharges envisagé, limité à une faible augmentation suite à l'implantation de nouveaux points de charges fin 2024.

- **TIRUERT : Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energies Renouvelable dans les Transports*

Budget 2025

Prévisions budgétaires d'exploitation

EXPLOITATION (compris charges de personnel et amortissement)	
DEPENSES	- 385 000€
RECETTES	+ 259 000€
SOLDE D'EXPLOITATION 2025	- 126 000€

Budget 2025

Prévisions budgétaires d'investissements

INVESTISSEMENT	
DEPENSES de l'exercice	- 460 000€
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 176 000€
TOTAL DEPENSES	- 636 000€
RECETTES de l'exercice	+456 200€
PRÊT BUDGET PRINCIPAL	/
SOLDE INVESTISSEMENT DE L'ANNEE	-179 800€

Budget 2025

Prévisions budgétaires d'exploitation

Selon la fréquentation de 2024, en 2025, le bilan par borne serait de :

Accélérée : - 1 650€

Rapide : - 6 070€

Budget 2025

Sans aucunes charges, la part fixe de gestion des bornes en 2025 serait de :

Accélérée : - 2 650€

Rapide : - 8 820€

Budget 2025

Pour équilibrer le budget d'exploitation, il faudrait atteindre :

Accélérée : 2,65 charges / jours (au lieu de 0,61)

Rapide : 5,8 charges / jour (au lieu de 1,3)

Budget 2025

Proposition

Dépose de bornes accélérées peu ou pas utilisées, devenues obsolètes

- Cout de dépose estimé à 1 500€ HT par borne, y compris dépose du compteur par ENEDIS
- Cout annuel moyen d'une borne en fonctionnement : 1 650€ HT
- A confirmer : Obligation d'installer des compteurs homologués « MID » pour permettre la vente d'énergie et la valorisation du TIRUERT ? Dérogation possible ? Si non, la dépense à prévoir est de 1 200€ supplémentaires/borne.

Budget 2025

Certaines bornes accélérées pourraient être déposées, en fonction de plusieurs critères :

- Doublon d'une borne rapide installée ou en cours d'installation,
- Borne peu utilisée (plancher à définir : moins de 0,5 charge / jour ?)
- Alternative de recharge à proximité (publique ou privée)
- Absence d'habitat vertical ou collectif à proximité ...

AVIS DE LA COMMISSION

Budget 2025

Borne accélérées	Charges 2024	Charge / jour
Vesoul, Meillier	540	1,48
Vesoul, Renet	483	1,32
Vesoul, Place Renet n°2	138	0,38
Vesoul, Edgar Fauré	438	1,20
Luxeuil-les-Bains, 8 Mai	407	1,12
Héricourt, Europe	386	1,06
Lure, De Gaulle	375	1,03
Gray, Mavia	370	1,01
Pesmes, Place du Marché	352	0,96
Champagny, Frères Renaud	286	0,78
Ronchamp, 14 Juillet	277	0,76
Vesoul, Intermarché Vaugine	274	0,75
Luxeuil-les-Bains, Casino	273	0,75
Lure, Place de la Libération	271	0,74
Héricourt, Brossolette	259	0,71
Vaivre et Montoille, Parking du lac 2	257	0,70
Vesoul, Haberges	257	0,70
Gray Boichut	/	/
Gy, Mairie	246	0,67
Vesoul, Gare	240	0,66
Mélieux, Route de Lure	233	0,64
Lure, Intermarché	231	0,63
Gray, Maréchal Leclerc	222	0,61
Port sur Saone, Place du 8 mai	182	0,50
Saulx, Grands Puits	177	0,48
Faucogney-et-la-Mer, Place du Champ de Foire	176	0,48
Villersexel, Parking Loup	173	0,47
Marnay, Chaufferie	171	0,47
Plancher-les-Mines, Marcel Gênez	148	0,41
Dampierre-sur-Salon, Mairie	126	0,35
Héricourt, Bérégovoy	118	0,32
Faverney, Druais	117	0,32
Champlitte, Musée	109	0,30
Jussey, Champ de Foire	106	0,29
Rioz, Stade	101	0,28
Saint-Loup-sur-Semouse, Mairie	100	0,27
Arc-lès-Gray, Couyba	99	0,27
Fresne-Saint-Mamès, Parking Carrefour	98	0,27
Combeaufontaine, 15 Juin 1945	84	0,23
Vauvillers, Fontaine	77	0,21
Echenoz-la-Méline, Mairie	74	0,20
Frotey Les Vesoul, Mairie	54	0,15
Montbozon, Com-com	24	0,07

Borne accélérées	Charges 2024	Charge / jour
Vesoul, Intermarché Vaugine	274	0,75
Gy, Mairie	246	0,67
Mélieux, Route de Lure	233	0,64
Port sur Saone, Place du 8 mai	182	0,50
Saulx, Grands Puits	177	0,48
Faucogney-et-la-Mer, Place du Champ de Foire	176	0,48
Villersexel, Parking Loup	173	0,47
Marnay, Chaufferie	171	0,47
Plancher-les-Mines, Marcel Gênez	148	0,41
Dampierre-sur-Salon, Mairie	126	0,35
Héricourt, Bérégovoy	118	0,32
Faverney, Druais	117	0,32
Champlitte, Musée	109	0,30
Jussey, Champ de Foire	106	0,29
Rioz, Stade	101	0,28
Saint-Loup-sur-Semouse, Mairie	100	0,27
Arc-lès-Gray, Couyba	99	0,27
Fresne-Saint-Mamès, Parking Carrefour	98	0,27
Combeaufontaine, 15 Juin 1945	84	0,23
Vauvillers, Fontaine	77	0,21
Echenoz-la-Méline, Mairie	74	0,20
Frotey Les Vesoul, Mairie	54	0,15
Montbozon, Com-com	24	0,07

Dépose envisageable à terme de 23 bornes (53,5% du parc) : 34 500 €

Economies annuelles envisagées : 50 000 €

	Faible utilisation, doublon 2025 ou alternative très proche
	Faible utilisation, doublon 2026 ou alternative très proche
	Faible utilisation, alternative à proximité
	Faible utilisation

Budget 2025

Cout moyen des bornes déposées
0,37 charge / jour : - 2 270€ / an / borne

Cout moyen des bornes conservées
0,87 charge / jour : - 1 970€ / an / borne

Besoin de 3,3 charges / jour avec 20 bornes accélérées conservées pour un équilibre financier

AVIS DE LA COMMISSION
sur la dépose de bornes de recharges

IRVE déploiement 2024-2025

Le financement obtenu du FACé de 464 000€, accompagné des primes ADVENIR, permet un investissement d'environ 755 000€ HT.

Les projets engagés (5 bornes rapides et 4 bornes accélérées nouvelle génération) représentent un investissement d'environ 645 000€. Il resterait donc environ 110 000€ de dépenses éligibles mobilisables.

Pour optimiser au maximum ce financement d'environ 80%, qui ne sera pas reconduit, il est envisagé d'installer 3 ou 4 nouvelles bornes accélérées de nouvelle génération.

IRVE déploiement 2024-2025

4 x 25 00€ à 30 000€

Installation de bornes accélérées AC/DC, équipé de TPE CB

Courant continu adapté aux véhicules récents (énergie délivrée plus importante*)

Une prise AC 22 kW conservée pour les véhicules moins récents (ZOE)

Implantations envisageables :

FILAIN : Parc animalier et de loisirs la Guiguitte en Folie (lieu touristique fréquenté non retenu en 2023 faute de crédits)

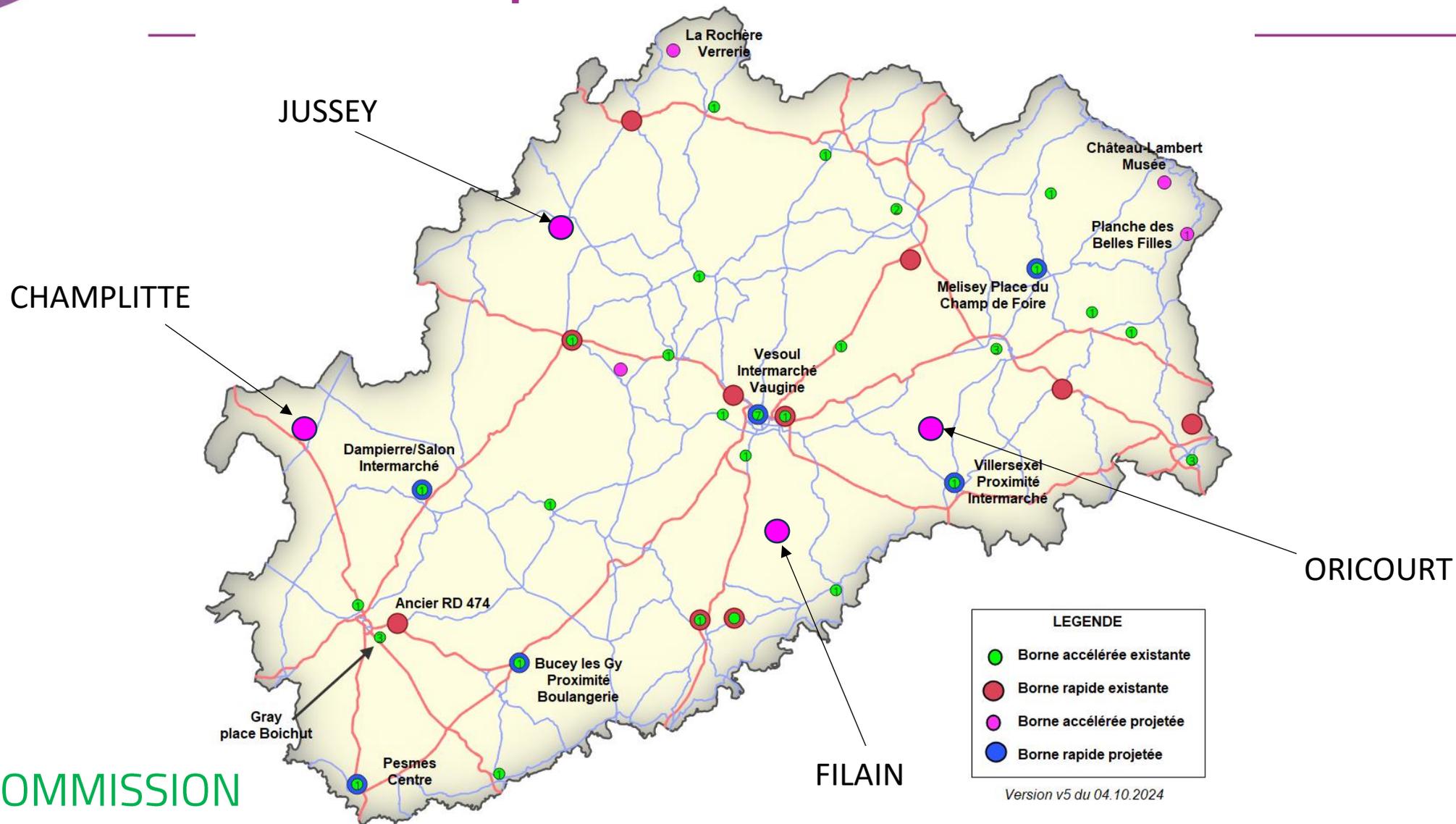
JUSSEY : Centre bourg isolé. Implantation en supermarché (Intermarché) à privilégier en remplacement de la borne existante obsolète

CHAMPLITTE : Centre bourg isolé. Implantation à proximité du musée départemental en remplacement de la borne existante obsolète

ORICOURT : Proximité du château médiéval

** Un véhicule récent pourrait se charger à une puissance 24 kW plutôt que 11 kW voire 7 kW*

IRVE déploiement 2024-2025



AVIS DE LA COMMISSION

BORNES EN MILIEU URBAIN

Le déploiement réalisé en 2018 avait pour principal objectif de rassurer les utilisateurs et à démocratiser l'usage du véhicule électrique.

Le déploiement débuté en 2022 visait l'itinérance.

un 3^{ème} volet pourrait viser l'habitat collectif urbain, hors copropriété, sur domaine public, et dont les résidents ne disposent pas de point de charge à domicile.

Doctrine existante : Par principe, pas de travaux sans subvention.

Toutefois, plusieurs communes urbaines (Lure, Gray, ...) et très récemment Luxeuil-les-Bains, ont sollicité le SIED 70 pour installer des bornes de recharge, notamment lors de rénovation d'espaces publics.

BORNES EN MILIEU URBAIN

Certaines bornes accélérées situées désormais à proximité de bornes rapides pourraient être déposées et redéployées.

Le cout d'investissement repose de ces bornes est estimé à environ 12 000€ HT, selon les travaux de génie civil, de stationnement et de raccordement à réaliser.

A ce jour, aucun financement extérieur n'est disponible pour ce type d'opération.

BORNES EN MILIEU URBAIN

RAPPEL – Compétence des Collectivités

Dans les communes qui lui transfèrent cette compétence, le SIED 70 exerce la compétence définie à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« **Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate** sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires. »

« Elles peuvent transférer cette compétence (...) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité (...). »

BORNES EN MILIEU URBAIN

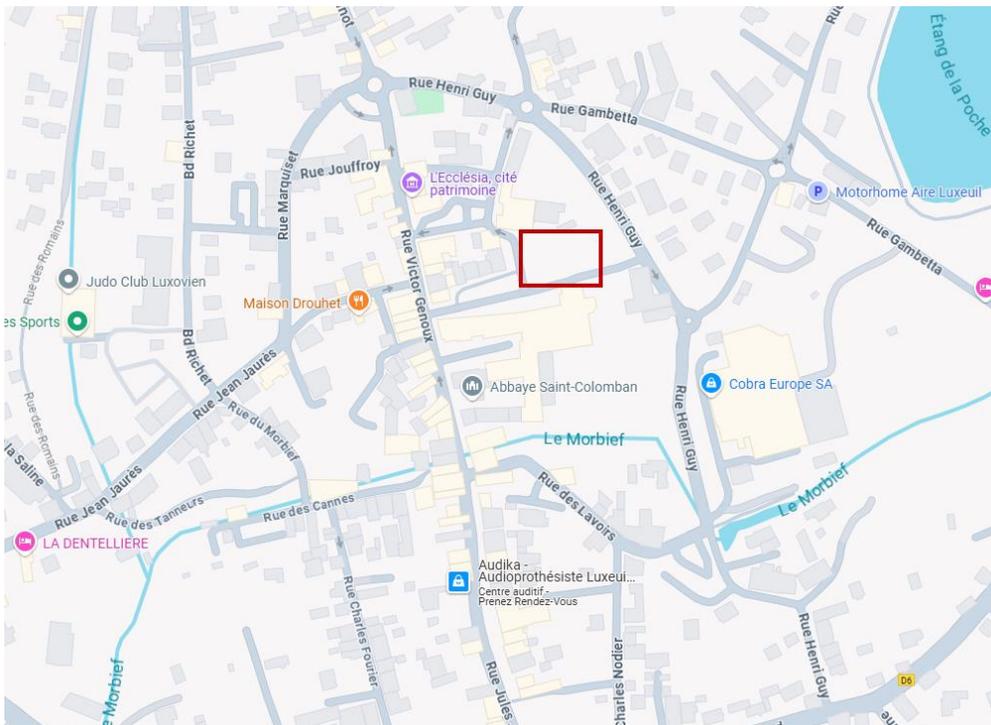
Définitions de conditions / critères d'implantation :

- Coordination avec des travaux de voirie ou d'aménagement d'espaces publics
- Activités touristique et/ou commerciale proches (activités pour 2 heures)
- Habitat vertical ou locatif à proximité
- Faible densité de l'offre de recharge existante à proximité (publique et privée) :
Si non, fréquentation des bornes syndicales accélérées existantes à proximité, ou de borne similaire (lieu d'implantation) (Taux d'occupation journalier > 50%)

AVIS DE LA COMMISSION

LUXEUIL-LES-BAINS

- Demande formulée lors de la commission travaux du 15 janvier 2025
- Réhabilitation de la Place Bonnot, en hypercentre historique
- Travaux prévus entre début mars et début juin 2025



LUXEUIL-LES-BAINS



LUXEUIL-LES-BAINS

Données 2024	Avenue Labienus (Casino)	Place du 8 mai
Nombre de charges	273	407
Charges journalières	0,75	1,12
Nombre d'utilisateurs	148	152
% d'utilisation par l'utilisateur le plus important	4,70%	21%
Energie moyenne délivrée par charge	18,3	13,6
Durée moyenne d'une charge	2h00	3h00
Taux d'occupation moyen journalier (sur 12h00)	12,50%	28,00%
Rang d'utilisation (en nombre de charges)	13eme / 42	5eme / 42
Distance/temps parcours place Bonnot	1 km, 14 mn	700m, 10 mn

LUXEUIL-LES-BAINS

Proposition :

Compte tenu de la densité de points de charges existant à proximité et du taux d'occupation des bornes existantes du syndicat, il est proposé :

- De demander l'installation de gaines en attente en coordination avec les travaux de réhabilitation du parking.
- De conditionner l'installation d'une nouvelle borne à l'augmentation du taux de fréquentation des bornes existantes ou similaires (Taux d'occupation journalier de 12h00 > 50%), et de la possibilité de reposer une borne du syndicat en stock (secteur ABF).

AVIS DE LA COMMISSION



QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

